

le vrai / faux
Réforme des
retraites



Le Positionnement de la CFE-CGC



SYNDICAT NATIONAL DE
LA BANQUE ET DU CRÉDIT

LA DÉMOGRAPHIE EST-ELLE EN BAISSSE ?

➔ Depuis 2010, l'indicateur de fécondité décroît légèrement pour repasser sous la barre des deux enfants par femme. La baisse s'accroît depuis 2014.

➔ L'indice de fécondité n'est ainsi que de 1,87 en 2018, point historiquement bas (758 000 naissances). Pour rappel, le renouvellement des générations est assuré par un indice à 2,1 enfants par femme.



L'ESPÉRANCE DE VIE À 60 ANS PROGRESSE-T-ELLE ?

Mais la progression est sensiblement ralentie depuis 2014, surtout pour les femmes.

➔ Avant 2014, l'espérance de vie à 60 ans progressait de 1,5 à 2 ans par décennie.

➔ Entre 2014 et 2018, le rythme des gains d'espérance de vie à 60 ans est plus lent : 0,2 année en quatre ans pour les femmes ; 0,4 année pour les hommes.

➔ En 2018, l'espérance de vie à 60 ans des hommes s'établit à 23,2 années, celle des femmes à 27,6 années.



L'ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ AUGMENTE-T-ELLE ?

➔ Entre 2004 et 2014, l'espérance de vie sans incapacité après 65 ans a augmenté de 6 mois pour les femmes et de 18 mois pour les hommes.

➔ Depuis 2014, les évolutions divergent : à la hausse pour les femmes (10,8 ans en 2017), à la baisse pour les hommes (9,2 ans).

➔ Au total, de 2008 à 2017, les années de vie gagnées par les femmes (0,7 an) sont des années de vie en bonne santé. Les années de vie gagnées par les hommes sur la même période (1,1 an) se partagent entre vie en bonne santé (0,5 an) et vie avec limitations d'activité (0,6 an).



LE NOMBRE DE RETRAITÉS AUGMENTE-T-IL PLUS VITE QUE LE NOMBRE D'ACTIFS POTENTIELS ?

En cause : les influences de la fécondité, du solde migratoire et de l'espérance de vie.

➔ La baisse du rapport démographique entre les 20-59 ans et les plus de 60 ans s'est accélérée à partir de 2006 (2,5 en 2006 contre 1,94 en 2018).

➔ La baisse devrait se poursuivre jusque vers le début des années 2030, en raison de l'arrivée à



LES TAUX D'ACTIVITÉ AUX ÂGES ÉLEVÉS PROGRESSENT-ILS ?

➡ Entre 55 et 59 ans, le taux d'activité des femmes a progressé de 30 points entre 1975 et 2018. Il s'établit, en 2018, à 73,6 %.

➡ Entre 55 et 59 ans, le taux d'activité des hommes a d'abord baissé puis progressé depuis 2010 pour revenir à son niveau de 1975. Il atteint 80,9 % en 2018.

➡ Entre 60 et 64 ans, le taux d'activité des femmes et des hommes est de 33 % en 2018. À l'horizon 2070, ces taux augmenteraient du fait des réformes des retraites jusqu'à 61,9 % pour les femmes et 70,9 % pour les hommes.



LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RÉGIMES SPÉCIAUX SONT-ILS FAVORISÉS ?

La retraite est calculée à la fois sur la base d'une assiette et d'un taux. Beaucoup d'éléments rentrent en ligne de compte : rythme de la progression salariale, traitement indiciaire (6 derniers mois, hors prime).

Les statistiques par cas-types du Conseil d'orientation des retraites font apparaître que les agents de la fonction publique et des régimes spéciaux n'accèdent pas à de meilleurs taux de remplacement que les autres, c'est-à-dire qu'ils subissent de la même façon une baisse de leur niveau de vie au passage à la retraite.



LES DETTES ACCUMULÉES SONT-ELLES ÉNORMES ?

➡ La dette logée à la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades), imputable à la branche retraite, représente 46 milliards d'euros (essentiellement les dettes de la Caisse nationale d'assurance vieillesse et du Fonds de solidarité vieillesse). Cette dette sera totalement remboursée en 2024 via les versements de la Contribution sociale généralisée (CSG) et de la Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), et grâce à l'apport du Fonds de réserve pour les retraites (FRR).

➡ Le FRR dispose d'un actif net de 36,4 milliards d'euros à fin 2017 (1,6 % du PIB). Il concourt au financement de la Cades à hauteur de 2,1 milliards d'euros par an (environ 12 % des ressources de la Cades).



NOTRE SYSTÈME DE RETRAITE EST-IL EN PÉRIL ?

- ➔ Le financement du système de retraite est principalement assuré par les cotisations sociales. En 2018, les dépenses se sont élevées à 324,5 milliards d'euros soit 13,8 % du PIB, pour des recettes atteignant à 321,6 milliards d'euros. Ainsi, le besoin de financement pour 2018 est de 2,9 milliards d'euros, ce qui représente moins de 1 % des recettes.
- ➔ Le système de retraite est quasiment revenu à l'équilibre depuis 2017.
- ➔ À noter : la décision de ne pas faire cotiser les heures supplémentaires entraîne une perte annuelle estimée, pour 2019, à environ 1,2 milliard d'euros.



EST-IL NÉCESSAIRE DE DURCIR LES CONDITIONS DE DÉPART ENTRE 2020 ET FIN 2024 ?

Sur la base des prévisions du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2020, le déficit cumulé de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et du Fonds de solidarité vieillesse (FSV), entre 2020 et fin 2024, est estimé entre 22 et 27 milliards d'euros. Cette somme pourrait être couverte :

- par le solde du Fonds de réserve pour les retraites (FRR), sachant que l'actif net du FRR estimé à l'horizon 2024 après épuisement des versements à la Cades s'élèverait à 21,6 milliards d'euros.
- par l'éventuelle prorogation de la CRDS puisque les pouvoirs publics n'envisagent pas de la supprimer en 2024.



LES RÉGIMES DE RETRAITE DISPOSENT-ILS DE RÉSERVES ABONDANTES ?

En additionnant l'ensemble des réserves des divers régimes (régimes de base, régimes intégrés et régimes complémentaires tels l'Agirc-Arrco), soit 136,9 milliards d'euros, aux réserves du Fonds de réserve pour les retraites (36,4 milliards d'euros), le total des réserves atteint 173,3 milliards d'euros.

Source : toutes les données exposées ci-dessus sont issue du rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (COR) publié en juin 2019.

